

Le *Courrier Français*, 4,500 abonnés. Il est rédigé par MM. Chatelin, Kératry, Jouy, Avenel, de la Pelouse, Alexis Jussieu, Moreau, Guyet, De Pradt, Benjamin Constant.

*Journal du Commerce*, 3,500 abonnés. Rédacteurs MM. Bert, Larregay, Rouen, Desloges, Justin, Gensoul, Leclerc, Guillemont, Thomas.

La *Gazette de France*, 2,000 abonnés. Rédacteurs, MM. de Genoude, Colnet, Sevelingues, Boisbertrand, Bénaben, de Rougement, René Perrin, Mme Bolly et les comtes de Peyronnet et de Corbière.

*Messenger des Chambres*, 2,500 abonnés. Ce journal, qui depuis l'avènement du ministère Polignac semble avoir pris à tâche de devenir le représentant des idées jeunes, est maintenant rédigé par MM. A. Romieu, J. Jani, Brucker, Véron, Royer, &c. Les anciens rédacteurs étaient MM. Molitourne et Capéfigue.

*Tribune des Départemens*, 1,000 abonnés. Cette feuille, de nouvelle création, a pour rédacteurs M. Daunou et la plupart des écrivains de la Revue encyclopédique.

*Nouveau Journal de Paris*, 1,000 à 1,500 abonnés. Rédacteurs, MM. Léon Pillet, de Montglave, Eusèbe Salvette.

Voilà pour Paris; calculons maintenant pour la province. Le compte sera d'autant plus curieux, que l'opinion des départemens acquiert en ce moment une grande importance. Sachons donc quelle est cette opinion.

On compte dans les départemens 75 journaux, non compris les feuilles d'annonces et les bulletins administratifs. Sur ces 75, soixante-six propagent les doctrines constitutionnelles, et ne sont payés que par leurs abonnés, à qui leur opinion convient; un, le *Mémorial de Toulouse*, est écrit et payé par l'archevêché de Toulouse; 4 vivent sur les fonds secrets de la congrégation, et les 4 autres se soutiennent à leurs frais, jusqu'à ce que fatigués de vendre du monarchisme sans profit, ils ferment boutique, comme a fait la *Gazette universelle de Lyon*.

Ce n'est pas tout, complétons cette statistique de l'opinion en France par les élections. Sur 100 électeurs réunis dans un collège pour une élection, on trouve 25 fonctionnaires publics révocables, 4 juges, 5 avocats, 4 avoués, 6 notaires, 3 médecins, 10 négocians et 43 personnes sans professions déterminées. Celles-ci donnent 36 voix aux candidats constitutionnels, les négocians 8, les médecins 2, les notaires 4, les avoués 1, les avocats 2, les juges et les fonctionnaires révocables 3; en tout, 60 voix constitutionnelles sur 100.

Parmi les 40 voix qui restent, 22 sont acquises aux ministères présens et futurs. Ce sont les *Spartiates* de tous les régimes, les *omnibus* de la politique: 8 à la congrégation, ce sont les *dévots*